

CENTRE de GESTION de la

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

d'EURE-ET-LOIR

Séance du 3 avril 2025

Nombre de membres

27

Nombre de présents

13

Pouvoirs :

7

Nombre d'absents

14

Nombre de votants

20

Quorum

14

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril 2025 à 09h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Etaient présents :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Pouvoirs :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTHOU a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Jacky GAULLIER,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

Absents excusés :

- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,

- Laurent ARCHENAULT, Payeur départemental

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,

Délibération n° 2025 – D – 19

Conseil d'administration

Séance du 3 avril 2025

Objet : Tarification des missions facultatives pour l'année 2025 – compléments et clarification

Exposé de Monsieur Jean-Luc DUCERF, Vice-président en charge des finances et de la carrière :

Le Centre de gestion développe une vingtaine de missions facultatives, la plupart donnant lieu à facturation, sur la base des tarifs approuvés par le Conseil d'administration, à l'exception de la médecine préventive, qui fait l'objet d'une cotisation additionnelle spécifique.

Par délibération n° 2024-D-45 du 29 novembre 2024 le Conseil d'administration a voté les tarifs des prestations proposées par le CDG applicables au 1^{er} janvier 2025.

Or il apparaît que deux des missions proposées par le CDG ne figuraient pas sur la liste des services jointe en annexe de la délibération. Il s'agissait de la mission « enquête administrative » et de la « formation PSSM ».

La liste de l'ensemble des services et des tarifs proposées par le CDG avant et après revalorisation actualisée est jointe en annexe.

Il est proposé au conseil d'administration

- D'appliquer à l'instar de ce qu'il a voté lors du conseil d'administration du mois de novembre 2024, une revalorisation de 2.5% de tarifs de la mission facultative « enquête administrative » et « formation PSSM » proposées par le CDG, arrondi à l'euro supérieur, telle que mentionnée en annexe,
- D'appliquer ces tarifs actualisés aux demandes et ou devis signés à compter du 9 avril 2025,
- D'approuver l'actualisation de l'annexe financière pour l'année 2025 telle que jointe en annexe.

Les membres du Bureau réunis en date du 13 mars 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'appliquer à l'instar de ce qu'il a voté lors du conseil d'administration du mois de novembre 2024, une revalorisation de 2.5% de tarifs de la mission facultative « enquête administrative » et « formation PSSM » proposées par le CDG, arrondi à l'euro supérieur, telle que mentionnée en annexe,
- d'appliquer ces tarifs actualisés aux demandes et ou devis signés à compter du 9 avril 2025,
- d'approuver l'actualisation de l'annexe financière pour l'année 2025 telle que jointe en annexe.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en préfecture le :
De la publication le :

Par délégation,
La Directrice Générale
Gabrielle BARRETT-JACQUET

DOMAINES	MISSIONS FACULTATIVES	TARIFS 2024 en €	revalorisation 2,5 %	TARIFS 2025 en €
THEME « EMPLOI / MOBILITÉ »	Services de proximité (tarif journalier)			
	Prestation de « mise à disposition d'agents » (maximum 6 mois, sauf cas particuliers) -mission d'exécution	202 €	207,05 €	207 €
	Prestation de « mise à disposition d'agents » (maximum 6 mois, sauf cas particuliers) -mission de technicité	236 €	241,90 €	242 €
	Accompagnement tutorat: expertise budgétaire et administrative	286 €	293,15 €	294 €
	Collectivités non affiliées, établissements publics , FPE/FPH	286 €	293,15 €	294 €
	frais de déplacements et repas	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	Conseil en recrutement			
	réunion de cadrage (par poste)	80 €	82,00 €	82 €
	rédaction d'une annonce	46 €	47,15 €	48 €
	Sélection candidatures jusqu'à 5 dossiers	228 €	233,70 €	234 €
	Etude de dossier au-delà de 5 : cout par dossier supplémentaire	46 €	47,15 €	48 €
	entretien de recrutement - demi- journée	273 €	279,83 €	280 €
	frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	Conseil en organisation			
	collectivités affiliées : tarif horaire	72 €	73,80 €	74 €
	collectivités non affiliées : tarif horaire	94 €	96,35 €	97 €
	frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	Conseil en mobilité			
	Conseil en mobilité collectivités affiliées (forfait par agent accompagné)	389 €	398,73 €	399 €
	Conseil en mobilité collectivités non affiliées (forfait par agent accompagné)	777 €	796,43 €	797 €
	frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	Allocation chômage fonctionnaire tit et stagiaire coll - de 3500h			
	instruction initiale	218 €	223,45 €	224 €
	réadmission cumul reprise	64 €	65,60 €	66 €
	suivi mensuel	556 €	569,90 €	570 €
	Allocation chômage fonctionnaire tit et stagiaire coll + de 3500h			
	instruction initiale	285 €	292,13 €	293 €
	réadmission cumul reprise	82 €	84,05 €	85 €

THEME « allocations
chomage »

suivi mensuel		725 €	743,13 €	744 €
Allocation chomage contractuel coll - de 3500h				
instruction initiale		327 €	335,18 €	336 €
réadmission cumul reprise		93 €	95,33 €	96 €
suivi mensuel		556 €	569,90 €	570 €
Allocation chomage contractuel coll + de 3500h				
instruction initiale		426 €	436,65 €	437 €
réadmission cumul reprise		121 €	124,03 €	125 €
suivi mensuel		725 €	743,13 €	744 €
MISSION RETRAITE CNRACL (nouvelle tarification 2024)				
Compte Individuel de Retraite (CIR)				
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)		40 €	41,00 €	41 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées		70 €	71,75 €	72 €
Simulation de calcul				
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)		90 €	92,25 €	93 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées		170 €	174,25 €	175 €
Liquidation de pension (hors retraite progressive)				
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)		100 €	102,50 €	103 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées		190 €	194,75 €	195 €
Retraite progressive - Liquidation partielle de pension				
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)		100 €	102,50 €	103 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées		190 €	194,75 €	195 €
Retraite progressive - Liquidation définitive de pension				
contrôle des dossiers des collectivités affiliées (hors correction d'anomalie DSN)		30 €	30,75 €	31 €
réalisation des dossiers en lieu et place des collectivités affiliées		60 €	61,50 €	62 €
MISSION EXPERTISE STATUTAIRE				
Expertise statutaire - forfait étude		99 €	101,48 €	102 €
Expertise statutaire demi journée terrain en collectivité		172 €	176,30 €	177 €
Expertise statutaire journée terrain en collectivité		339 €	347,48 €	348 €
frai de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
MISSIONS RSA				
Réalisation du calcul de la reprise des serices antérieurs à la nomination stagiaire (A, B, C) pour un agent qui n'était pas fonctionnaire tarif forfataire		49 €	50,23 €	51 €

THEME « GESTION
DES CARRIERES »

MEDIATION
PREALABLE
OBLIGATOIRE

Médiation préalable obligatoire (tarifs arrêtés dans le cadre de la coordination régionale des CDG)				
collectivités affiliées: - forfait 8 heures: - heure supplémentaire	400€ 50€			400€ 50€
collectivités non affiliées: - forfait 8 heures: - heure supplémentaire	500€ 50€			500€ 50€
frais de déplacements	gratuit*			gratuit*
Document unique- Réalisation et mise à jour - sur devis - tarif horaire				
Collectivités affiliée de 1-9 agents (1 journée ou 2 demi journées)				
Collectivités affiliée de 10-29 agents (2 journées ou 4 demi journées)				
Collectivités affiliée de 30-49 agents (3 journées ou 6 demi journées)	49 €		50,23 €	51 €
Collectivités affiliée de 50-99 agents (4 journées ou 8 demi journées)				
Collectivités affiliée de 100 agents et plus				
frais de déplacements, et frais de repas	remboursement des frais de déplacement au forfait de 19€, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète selon les dispositions réglementaires applicables			remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
Mission d'inspection (convention 6 ans) - forfait annuel (frais de déplacement inclus)				
collectivité affiliée de 1-4 agents (0,25 jour)	210 €		215,25 €	216 €
collectivité affiliée de 5-9 agents (0,5 jour)	420 €		430,50 €	431 €
collectivité affiliée de 10-29 agents (1 jour)	838 €		858,95 €	859 €
collectivité affiliée de 30-49 agents (1,5 jours)	1 257 €		1 288,43 €	1 289 €
collectivité affiliée de 50-99 agents (1,5 jours)	1 756 €		1 799,90 €	1 800 €
collectivité affiliée de 100-199 agents (2 jours)	2 340 €		2 398,50 €	2 399 €
collectivité affiliée de 200-349 agents (4 jours)	2 925 €		2 998,13 €	2 999 €
collectivité affiliée à partir de 350 agents	4 831 €		4 746,78 €	4 747 €
Collectivités non affiliées - journée	1 652 €		1 693,30 €	1 694 €
Collectivités non affiliées - demi-journée	934 €		957,35 €	958 €
Accompagnement individuel - Bilans - Forfait				
Bilan professionnel collectivités non affiliées	1 265 €		1 296,63 €	1 297 €
Bilan professionnel collectivités affiliées	1 148 €		1 176,70 €	1 177 €
Bilan professionnel FPH et FPE	1 265 €		1 296,63 €	1 297 €
Bilan de compétence coll non affiliées	2 046 €		2 097,15 €	2 098 €
Bilan de compétence coll affiliées	1 844 €		1 890,10 €	1 891 €
Bilan de compétences FPE FPH	2 046 €		2 097,15 €	2 098 €
frais de déplacements (si besoin)	remboursement des frais de déplacement au réel selon les dispositions réglementaires applicables			remboursement des frais de déplacement au réel selon les dispositions réglementaires applicables
Mise à disposition d'un travailleur social				
à la journée (collectivités affiliées et non affiliées)	607 €		622,18 €	623 €

* prise en charge par la coordination régionale des CDG

**THEME «SANTÉ
ACTION SOCIALE
PREVENTION DES
RISQUES
PROFESSIONNELS**

demr journée (collectivités affiliées et non affiliées)	437 €	447,93 €	448 €
tarif horaire (rdv individuel, intervention à la carte) - collectivités affiliées	47 €	48,18 €	49 €
tarif horaire (rdv individuel, intervention à la carte) - collectivités non affiliées	69 €	70,73 €	71 €
en option: rapport annuel d'activité (collectivités affiliées et non affiliées)	172 €	176,30 €	177 €
frais de déplacements, et frais de repas	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
Conseil en psychologie du travail - sur devis - tarif horaire			
collectivités affiliées: diagnostic RPS (tarif horaire)	78 €	79,95 €	80 €
collectivités affiliées: situation de travail à risques (tarif horaire)	78 €	79,95 €	80 €
collectivités affiliées : Analyse de pratique (tarif horaire)	78 €	79,95 €	80 €
collectivités non affiliées: diagnostic RPS (tarif horaire)	100 €	102,50 €	103 €
collectivités non affiliées: situation de travail à risques (tarif horaire)	100 €	102,50 €	103 €
collectivités non affiliées: Analyse de pratique (tarif horaire)	100 €	102,50 €	103 €
FPE FPH : diagnostic RPS (tarif horaire)	100 €	102,50 €	103 €
FPE FPH : situation de travail à risques (tarif horaire)	100 €	102,50 €	103 €
FPE FPH : Analyse de pratique (tarif horaire)	100 €	102,50 €	103 €
frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
Actions de sensibilisation, formation à la prévention des risques professionnels			
Sensibilisation à la prévention des risques professionnels collectivités affiliées : tarif horaire (sur devis)	49 €	50,23 €	51 €
Sensibilisation: ateliers du management (collectivités affiliées, non affiliées et FPE FPH) : par jour et par participant	140 €	143,50 €	144 €
Sensibilisation: ateliers du management (collectivités affiliées, non affiliées et FPE FPH) : par demi-journée et par participant	70 €	71,75 €	72 €
Formation des managers en intra (dans les collectivités) -collectivités affiliées, non affiliées et FPE FPH : journée de formation	461 €	472,53 €	473 €
Formation des managers en intra (dans les collectivités) - collectivités affiliées et non affiliées et FPE FPH : demi journée de formation	289 €	296,23 €	297 €

* Financement dans le cadre du FIPHP

Expertise en ergonomie (NOUVEAUTE 2024)				
	Etudes de poste dans le cadre du maintien dans l'emploi (collectivités affiliées)	gratuit*		gratuit*
	Etudes de poste dans le cadre du maintien dans l'emploi (collectivités non affiliées et FPE) : demi-journée	338 €	346,45 €	338 €
	Etudes de poste dans le cadre du maintien dans l'emploi (collectivités non affiliées et FPE) : journée	676 €	692,90 €	676 €
	Actions préventives/améliorations des conditions de travail : études, sensibilisation, etc. (collectivités affiliées) : demi-journée	263 €	269,58 €	263 €
	Actions préventives/améliorations des conditions de travail : études, sensibilisation, etc. (collectivités affiliées) : journée	526 €	539,15 €	526 €
	Actions préventives/améliorations des conditions de travail : études, sensibilisation, etc. (collectivités non affiliées et FPE) : demi-journée	338 €	346,45 €	338 €
	Actions préventives/améliorations des conditions de travail : études, sensibilisation, etc. (collectivités non affiliées et FPE) : journée	676 €	692,90 €	676 €
	frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	Formation PSSM			
	Session organisée au CDG328 (collectivités affiliées) : 2 jours/coût par participant	250 €	256,25 €	257 €
	Session organisée au CDG328 (collectivités non affiliées - FPE) : 2 jours/coût par participant	300 €	307,50 €	308 €
	Session organisée en intra (collectivités affiliées) : 2 jours/coût par participant	200 €	205,00 €	205 €
	Session organisée en intra (collectivités non affiliées - FPE) : 2 jours/coût par participant	250 €	256,25 €	257 €
	Dispositif de signalement- Abonnement annuel			
	collectivités ou EP affiliées comprenant de 1 à 2 agents	30 €	30,75 €	31 €
	collectivités ou EP affiliées comprenant de 3 à 9 agents	60 €	61,50 €	62 €
	collectivités ou EP affiliées comprenant de 10 à 30 agents	180 €	184,50 €	185 €
	collectivités ou EP affiliées comprenant de 31 à 50 agents	300 €	307,50 €	308 €
	collectivités ou EP affiliées comprenant de 51 à 100 agents	420 €	430,50 €	431 €
	collectivités ou EP affiliées comprenant de 101 à 250 agents	600 €	615,00 €	615 €
	collectivités ou EP affiliées comprenant de 250 agents et +	1 200 €	1 230,00 €	1 230 €
	collectivités et EP non affiliées et FPE	1 950 €	1 998,75 €	1 999 €
	Enquête administrative - sur devis - tarif horaire			
	Réalisation d'une enquête administrative suite à un signalement d'acte de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste. Uniquement pour les collectivités et EP affiliés de - 50 agents	68	69,7	70 €
	frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	Accompagnement à la gestion des archives			
	Diagnostic - collectivités ou EP affiliés	172 €	176,30 €	177 €

ARCHIVISTES	Traitement des fonds, informatisation de l'inventaire, élaboration de procédures de gestion, sensibilisation et accompagnement, déménagement ou aménagement de locaux, préparation du dépôt, établissement du diagnostic et rapport d'intervention - collectivités ou EP affiliées	49 €	50,23 €	51 €
COMMUNICATION (nouvelle mission)	Frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	forfait de 16 € de frais de déplacement et le cas échéant 20€ de frais de repas		
	Prestation de mise à disposition d'agents en charge de la communication (NOUVEAUTE 2024)			
	Mise à disposition d'un chargé de communication	49 €		49 €
MEDECINE PREVENTIVE	Frais de déplacements, et frais de repas (en cas de journée complète)	remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables		remboursement des frais de déplacement au réel, et éventuellement de frais repas en cas de journée complète, selon les dispositions réglementaires applicables
	Médecine préventive			
	Collectivités et établissements publics affiliés	Taux de colisation additionnelle spécifique (autre délibération) + tarif à l'acte (visite sur demande, absence, visite d'un agent de droit privé) de 60€		Taux de colisation additionnelle spécifique (autre délibération) + tarif à l'acte (visite sur demande, absence, visite d'un agent de droit privé) de 60€
	Collectivités non affiliées, locaux non affiliés adhérents au "bloc insécable"	Taux de colisation de spécifique (autre délibération) + tarif à l'acte (visite sur demande, absence, visite d'un agent de droit privé) de 75€		Taux de colisation de spécifique (autre délibération) + tarif à l'acte (visite sur demande, absence, visite d'un agent de droit privé) de 75€
	Etablissements publics non affiliés non adhérents au "bloc insécable"	tarif forfaitaire de 80€/agent pour suivi simple ou 95€ pour un suivi renforcé + tarif à l'acte (visite sur demande, absence, visite d'un agent de droit privé) de 75€		tarif forfaitaire de 80€/agent pour suivi simple ou 95€ pour un suivi renforcé + tarif à l'acte (visite sur demande, absence, visite d'un agent de droit privé) de 75€
HORS MISSIONS FACULTATIVES	Etat	tarifs selon la convention approuvée par le conseil d'administration		tarifs selon la convention approuvée par le conseil d'administration
	POUR MÉMOIRE UNIQUEMENT			
	FONT OBJET D'AUTRES DELIBERATIONS			
GESTION DES CONVENTION GROUPE PSC	Protection sociale complémentaire : convention de participation en santé/prévoyance - RAPPEL			
	ticket d'entrée (une ou deux convention):	75,00 €		75,00 €
	Affiliés obligatoires de 1 à 10 agents	150,00 €		150,00 €
	Affiliés obligatoires de 11 à 20 agents	300,00 €		300,00 €
	Affiliés obligatoires de 21 à 40 agents	450,00 €		450,00 €
	Affiliés obligatoires de 41 à 60 agents	560,00 €		560,00 €
	Affiliés obligatoires de 61 à 80 agents	700,00 €		700,00 €
	Affiliés obligatoires de 81 à 110 agents	1 500,00 €		1 500,00 €
	Affiliés obligatoires de 111 à 350 agents	1 800,00 €		1 800,00 €
	Affiliés volontaires	2 000,00 €		2 000,00 €
	Non affiliés			
	Frais de gestion annuel, pour une convention (à multiplier par deux pour deux conventions)	40,00 €		40,00 €
	Affiliés obligatoires de 1 à 10 agents	80,00 €		80,00 €
	Affiliés obligatoires de 11 à 20 agents	150,00 €		150,00 €
	Affiliés obligatoires de 21 à 40 agents	250,00 €		250,00 €
	Affiliés obligatoires de 41 à 60 agents	300,00 €		300,00 €
	Affiliés obligatoires de 61 à 80 agents	400,00 €		400,00 €
	Affiliés obligatoires de 81 à 110 agents	750,00 €		750,00 €
	Affiliés obligatoires de 111 à 350 agents	800,00 €		800,00 €
	Affiliés volontaires	900,00 €		900,00 €
	Non affiliés			

+ ticket entrée

+ ticket entrée de 17,64€ par agent

pas ticket entrée

GESTION DU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE	Contrat groupe assurance statutaire		
	frais de gestion annuels	0,11% de la masse salariale assurée	0,11% de la masse salariale assurée